

ADDENDUM SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'Abonné a commandé des produits, solutions, modules ou services auprès d'iCIMS, Inc. (« iCIMS ») dans le cadre d'un ou plusieurs Bons de Commande signés par iCIMS et l'Abonné. Chaque Bon de Commande est régi par le Contrat d'Abonnement conclu entre iCIMS et l'Abonné (le « **Contrat** »). Certaines fonctionnalités ou composantes de l'Abonnement utilisent ou intègrent des Services d'IA (tels que définis ci-dessous). L'Abonné et iCIMS concluent par les présentes le présent addendum sur l'intelligence artificielle (l'**« Addendum IA »**) au Contrat, aux fins d'y intégrer certaines conditions spécifiques relatives aux Services d'IA, comme suit:

- 1. EFFET DE L'ADDENDUM IA.** L'Addendum IA est incorporé au Contrat et en fait partie intégrante uniquement en ce qui concerne les Services d'IA. Sauf dispositions spécifiques aux Services d'IA, le Contrat reste inchangé. L'Abonné reconnaît et accepte que le présent Addendum IA puisse être mis à jour périodiquement à mesure qu'iCIMS développe de nouveaux Systèmes d'IA et/ou Services d'IA, et que toute nouvelle condition applicable à ces systèmes sera opposable à l'Abonné dans la mesure où celui-ci achète, active ou utilise ces Services d'IA.
- 2. DÉFINITIONS.** Tous les termes commençant par une majuscule et non définis dans le présent Addendum IA ont le sens qui leur est attribué dans le Contrat d'Abonnement accessible sur www.icims.com/gc. Nonobstant toute disposition contraire du Contrat, les termes suivants auront, exclusivement dans le cadre des Services d'IA, la signification suivante :
 - a. « **Service d'IA** » : toute solution, application, module ou fonctionnalité de l'Abonnement intégrant un Système d'IA.
 - b. « **Système d'IA** » : un système basé sur une machine qui, dans le cadre d'un objectif explicite ou implicite, infère, à partir des données reçues en Input, la manière de générer des Outputs tels que des prédictions, contenus, recommandations ou décisions, susceptibles d'influencer des environnements physiques ou virtuels.
 - c. « **Input** » : toute donnée fournie par un utilisateur pour utiliser un Service d'IA, y compris dans le cadre de la création de contenu.
 - d. « **Output** » : tout contenu généré par un Service d'IA sur la base d'un Input, y compris notamment des prédictions, recommandations, résumés ou suggestions.
 - e. « **Prompt** » : toute instruction ou ensemble d'instructions soumises à un Service d'IA.
- 3. CATÉGORIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.**
 - a. **IA Autonome** : Certains Services d'IA peuvent intégrer des Systèmes d'IA capables de prendre des décisions et d'agir de manière autonome dans un environnement donné, avec une supervision humaine limitée, afin d'atteindre un objectif, tout en améliorant leurs performances grâce à des mécanismes d'apprentissage automatique et de renforcement.
 - b. **IA d'Assistance** : Certains Services d'IA reposent sur des algorithmes et modèles visant à fournir des analyses, recommandations, ou à organiser, filtrer ou rechercher des informations à partir de texte.
 - c. **IA Générationnelle (GenAI)** : Certains Services d'IA peuvent générer ou produire du contenu.
- 4. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.**
 - a. **Systèmes et Services d'IA** : iCIMS et ses concédants conservent tous les Droits de Propriété Intellectuelle sur les Systèmes d'IA et les Services d'IA, lesquels sont considérés comme des Droits de PI d'iCIMS. Aucune disposition du présent Addendum IA ne transfère à l'Abonné, à ses Affiliés ou à ses Utilisateurs un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les Droits de PI d'iCIMS, à l'exception d'un droit d'usage non exclusif sur l'Abonnement, la Documentation et le Contenu d'iCIMS, tel que défini dans le Contrat.
 - b. **Inputs** : Les Inputs sont considérés comme des Données de l'Abonné. Nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat, l'Abonné accorde à iCIMS un droit non exclusif, mondial, irrévocable, sous-licenciable, gratuit et intégralement payé d'utiliser les Inputs afin de fournir les Services d'IA, et utiliser les Input anonymisées et agrégés, notamment d'entraînement, de comparaison, de développement et d'amélioration de l'Abonnement et des Services d'IA. L'Abonné reconnaît et accepte que tout Input soumis dans un Prompt puisse être partagé avec les sous-traitants d'iCIMS aux fins de fourniture des Services d'IA.
 - c. **Outputs** : L'Abonné reconnaît et accepte que les Outputs générés ne sont pas uniques à lui, à ses Affiliés ou Utilisateurs, et ne constituent pas du Contenu d'iCIMS. Néanmoins, sous réserve des droits antérieurs de tiers et dans la mesure où cela est permis par la loi applicable, l'Abonné détient les Droits de Propriété Intellectuelle sur les Outputs dans la mesure où ceux-ci sont protégeables. L'Abonné accorde à iCIMS un droit non exclusif, mondial, irrévocable, perpétuel, sous-licenciable, gratuit et intégralement payé d'utiliser ces Outputs à des fins d'entraînement, de comparaison, de développement et d'amélioration de l'Abonnement.
- 5. RESPONSABILITÉS DE L'ABONNÉ.** L'Abonné est seul responsable de toute configuration des Services d'IA, ainsi que de l'ensemble des Inputs, formulaires, contenus, communications et processus utilisés dans ce cadre. Il est également seul responsable de toute utilisation des Services d'IA et des Outputs, notamment pour tout processus, décision ou action liée au recrutement, à l'embauche ou à l'emploi, et s'engage à ce que toute utilisation respecte les lois et réglementations applicables, notamment en matière de consentement. L'Abonné doit évaluer de manière indépendante, par révision humaine, l'ensemble des Outputs, recommandations, suggestions et analyses avant de les utiliser, et s'assurer qu'ils ne remplacent pas un processus décisionnel discrétionnaire. Il s'engage à ne pas d'Input violant les droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans un Prompt.

6. DÉCLARATIONS ET GARANTIES. iCIMS déclare que les Systèmes d'IA développés par iCIMS et intégrés à l'Abonnement ont été conçus et construits conformément aux Principes d'IA Responsable d'iCIMS (accessibles à l'adresse : <https://www.icims.com/gc>), eux-mêmes fondés sur les principes de l'OCDE et du Groupe d'Experts de Haut Niveau (HELG) de l'Union européenne. iCIMS maintiendra des politiques et procédures destinées à garantir que les Services d'IA restent conformes à ces Principes.

7. EXCLUSIONS DE GARANTIE. TOUTES LES EXCLUSIONS DE GARANTIES, LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET EXCLUSIONS RELATIVES À TOUTE RESPONSABILITÉ FONDÉE SUR UN DOMMAGE OU UN PRÉJUDICE PRÉVUES DANS LE CONTRAT S'APPLIQUENT ENTIÈREMENT AUX SERVICES D'IA ET À TOUT ÉLÉMENT S'Y RAPPORTANT. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ICIMS NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE – EXPLICITE OU IMPLICITE – RELATIVE À LA QUALITÉ MARCHANDE, À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, À L'EXACTITUDE OU À L'EXHAUSTIVITÉ DES SERVICES D'IA, NI À L'UTILISATION QUI EN EST FAITE PAR L'ABONNÉ. NONOBSTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE, LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ PRÉVUE DANS LE CONTRAT NE S'APPLIQUE PAS AUX OBLIGATIONS DE L'ABONNÉ ÉNONCÉES À LA SECTION 5 DU PRÉSENT ADDENDUM IA.

8. INDEMNISATION. L'Abonné s'engage à défendre iCIMS ainsi que ses Affiliés, dirigeants, administrateurs, actionnaires et mandataires (chacun étant un « Indemnisé d'iCIMS ») contre toute réclamation, demande, action ou procédure judiciaire intentée par un tiers, résultant de toute obligation relevant de la responsabilité de l'Abonné telle que décrite à la Section 5 ci-dessus (une « Réclamation Indemnisée de l'Abonné »), et à indemniser chaque Indemnisé d'iCIMS de tout dommage, frais d'avocat ou autre coût qui lui serait imposé dans le cadre de ladite réclamation.